
Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 4 juillet 2016 portant désignation à une fonction de directeur faisant fonction de la catégorie pédagogique de la Haute Ecole Charlemagne, organisée par la Communauté française

A.M. 06-12-2016

M.B. 19-06-2017

Le Ministre de l'Enseignement supérieur,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 2 de l'arrêté ministériel du 4 juillet 2016 portant désignation à une fonction de directeur faisant fonction de la catégorie pédagogique de la Haute Ecole Charlemagne, organisée par la Communauté française, le mot « Yves » est remplacé par le mot « Ives ».

Article 2. - Le présent arrêté produit ses effets au 07 octobre 2016.

Bruxelles, le 6 décembre 2016.

J.-Cl. MARCOURT